

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 4 OCTOBRE 2016**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 4 octobre 2016 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 00.

Étaient présents Mme la présidente June Smith et Mme la Conseillère Rita D. Turriff ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION # 16-10-48  
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION # 16-10-49  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Voter une résolution afin de changer les dates des séances de novembre et de décembre;
  - 5.2. Programmation des travaux TECQ 2014-2018;
  - 5.3. Suivi et discussion sur le dossier du Phare;
  - 5.4. Adjudication du contrat pour les équipements à neige sur le camion 10 roues;
  - 5.5. Don demandé pour l'Expo-science 2017 au Mistral;
  - 5.6. Permis demandé en zone PIIA au 211, rue Beach;
  - 5.7. Permis demandé en zone PIIA au 435, rue Beach;
  - 5.8. Le CCU requiert deux membres pour son conseil;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 5 décembre 2016, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 16-10-50  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 13 septembre 2016 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

**RÉSOLUTION # 16-10-51  
COMPTES A PAYER**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	30.20 \$
Metis Beach School	00.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>30.20 \$</b>

## 5. VARIA OUVERT

### 5.1 Voter une résolution afin de changer les dates des séances de novembre et de décembre.

#### **RÉSOLUTION # 16-10-52**

#### **VOTER UNE RÉOLUTION AFIN DE CHANGER LES DATES DES SÉANCES DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité de déplacer la réunion prévue au mois de novembre au 5 décembre à 18h30 et de changer celle de décembre en janvier 2017. Un calendrier des séances 2017 sera connu à la prochaine rencontre.

### 5.2 Programmation des travaux TECQ 2014-2018.

#### **ATTENDU QUE :**

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été passée par la Ville afin de,

- s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- d'approuver le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### 5.3 Suivi et discussion sur le dossier du Phare.

Rien à ajouter pour le moment.

### 5.4 Adjudication du contrat pour les équipements à neige sur le camion 10 roues.

Une résolution a été passée par la Ville afin,

**QUE** suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions, le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le contrat à l'entreprise Les Produits Métalliques A.T. Inc. de Matane, pour un montant de 75 100 \$ plus les taxes applicables afin de fournir et de d'installer l'équipement de déneigement sur le camion 10-roues de marque Freightliner tel que décrit dans le devis d'appel d'offres;

**QUE** le Conseil prenne à l'excédent accumulé la somme nécessaire à ces travaux.

**5.5 Don demandé pour l'Expo-science 2017 au Mistral.**

Une résolution a été passée par la Ville afin de contribuer à la hauteur de 50.00 \$ à l'organisation de l'Expo-sciences 2017, qui célèbre leur 20<sup>e</sup> anniversaire. L'évènement se tiendra à l'école le Mistral de Mont-Joli le 1 et 2 février 2017.

**5.6 Permis demandé en zone PIIA au 211, rue Beach.**

Demande de permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal.

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement sont d'apparence similaire à ceux existant.

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été passée par la Ville afin d'accorder la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

**5.7 Permis demandé en zone PIIA au 435, rue Beach.**

Demande de permis de construction pour le remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal.

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement sont d'apparence similaire à ceux existant.

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été passée par la Ville afin d'accorder la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

**5.8 Le CCU requiert deux membres pour son conseil.**

Le CCU requiert deux membres pour son conseil.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune période de question, aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

**7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 5 décembre 2016, à 18h30 au bureau municipal, 138, Principale, Métis-sur-Mer.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION # 16-10-53**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 19h10.

Approuvé lors de la session tenue :

---

June Smith, présidente

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier